

Hugo MARQUIS  
Responsable des affaires juridiques et financières et du  
suivi de la DSP  
06.01.70.45.97  
hugo.marquis@seneo.fr

## CONVOCATION

Nanterre, le 07/10/2022

Objet : Comité syndical n° 13 du 17 octobre 2022

Mesdames et Messieurs les délégué(e)s,

J'ai le plaisir de vous convier au prochain Comité syndical qui se déroulera :

**En présentiel**  
**Lundi 17 octobre 2022 à 17h00**  
**304 rue Paul Vaillant-Couturier 92000 Nanterre**

Il sera suivi d'un moment de convivialité.

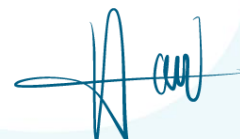
Les points fixés à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Délibération relative à l'approbation du procès-verbal du Comité du 30 septembre 2022
2. Délibération relative au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)
3. Point d'information - Liste des actes signés par délégation

Pièces annexées à la présente convocation :

- PJ1. Note de synthèse – Rapport d'Orientations Budgétaires 2023  
PJ2. Procès-verbal du Comité du 30 septembre 2022

En vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Délégué(e)s, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



**Josiane FISCHER**  
Président

Pôle des affaires juridiques et financières  
Vie des instances du Syndicat

## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022 À 17H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DÉLIBÉRATION N° 2022\_37

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRÉCÉDENT COMITÉ SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **17 octobre 2022 à 17H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 10 octobre 2022**.

#### **Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25**

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

#### DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

##### Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant Monsieur Olivier MARMAGNE
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Bruno DE SOULTRAIT, délégué suppléant Monsieur Baptiste DENIS, <i>pouvoir à M. BULTEAU</i>
RUEIL MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI

##### Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

## DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

### Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON Monsieur Thierry LE GAC
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

### Absents excusés :

Communes	Représentants
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Monsieur Christophe BERNIER
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD

**Au moment du Vote de la délibération :**

Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **1** Nombre de votants : **15**

**LE COMITÉ,**

**Vu** les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-26 ;

**Vu** les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 9 ;

**Vu** le procès-verbal du Comité du 30 septembre 2022 transmis aux délégués avec la convocation au présent Comité ;

**Considérant** que chaque procès-verbal de séance est soumis au vote pour adoption à l'ouverture de la séance qui suit son établissement, que les rectifications éventuelles à apporter au procès-verbal sont enregistrées au procès-verbal de la séance en cours et que les élus qui refuseraient le procès-verbal doivent indiquer leurs motifs, et ces éléments sont consignés dans le procès-verbal de la séance ;

**Considérant** que le procès-verbal a pour objet de consigner les débats, et de conserver les faits et décisions de séance ;

**Considérant** que le procès-verbal est un document transmissible aux administrés et à tout tiers intéressé qui en fait la demande ;

Sur proposition du Président,  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**DÉCIDE :**

**Article unique :** Approuve le procès-verbal du précédent Comité syndical qui s'est tenu dans les locaux de Sénéo le 30 septembre 2022. Ce procès-verbal est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.

**sénéo** 

304 rue Paul Vaillant Couturier - CS **Josiane FISCHER**  
92741 NANTERRE CEDEX  
Président

Pôle affaires générales  
Vie des instances du Syndicat

## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022 À 17H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**DÉLIBÉRATION N° 2022\_38**

### LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2023

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **17 octobre 2022 à 17H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date du **10 octobre 2022**.

**Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25**

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

### DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

**Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :**

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant Monsieur Olivier MARMAGNE
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Bruno DE SOULTRAIT, délégué suppléant Monsieur Baptiste DENIS, <i>pouvoir à M. BULTEAU</i>
RUEIL MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI

**Absents excusés :**

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER



## DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

### Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON Monsieur Thierry LE GAC
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

### Absents excusés :

Communes	Représentants
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Monsieur Christophe BERNIER
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD

**Au moment du Vote de la délibération :**

Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **1** Nombre de votants : **15**

LE COMITÉ,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L. 5211-36 et L.2312-1, qui disposent qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de ce dernier ;

**Vu** le décret n°2016-841 du 26 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**Vu** le Règlement intérieur des instances de Sénéo et notamment son article 12 ;

**Vu** le contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable, attribué à Suez Eau France à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2027 ;

**Vu** le rapport présenté par Monsieur Fabrice BULTEAU sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ;

**Considérant** que le débat d'orientations budgétaires permet d'informer le Comité syndical des choix retenus pour le prochain projet de budget.

Sur proposition du Président,  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Article unique : PREND ACTE** que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 a eu lieu.

**sénéo**   
**Josiane FISCHER**

**304 rue Paul Vaillant Couturier - CS 50117  
92741 NANTERRE CEDEX**  
Président